

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700 12 avril 2011

SOMMAIRE

4 I Invest S.A	Joie de Cannes S.A	13344
4 T Invest S.A	Julia & Claudia Holding Company	33557
Ascon Trade Holding Group S.A 33597	Lion Investment S.A	33588
Ascon Trade Investments SA - SPF 33597	Maui Artwork S.A	33568
Auroria S.A33576	Medicinvest S.A	33591
Carrigans Finance S.à r.l	PayPal 2 S.à r.l	3357 4
C&L (Lux 2) S.à r.l	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A 3	33564
CStone 1 (Lux) S.à r.l	Pegasi S.A	33591
Dascoli Finance S.A	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	33577
De Facto33580		
De Facto33580		
Dorpum, Sàrl33588	SORAMAT Spf S.A	33580
Duscholux S.A	South Mall Holdings S.à r.l	33559
Fidenes S.A33584	SunEd Reserve Luxco Holdings II3	33558
Finter Fund Management Company S.A.	Swiss Life Insurance Solutions S.A 3	33584
33592	Tanit Investissements S.A	33599
Fonds Direkt Sicav33584	Tiund Holding S.A	33595
Gafa Finanziaria S.A33592	Transports Rossi SA	33564
Hermitage Investments S.A33588	Trucson Properties S.à r.l	33564
Herremans S. à r.l	Uni Wind S.A	33561
Immo Steichen33594	Villanucci-Moons S.à r.l	33567
Infris S.à r.l	Villor S.A	33567
International Luxinvest S.A 33588	Volent S.à r.l	33568
International Strategic Advisor S.A 33555	Volent S.à r.l	33572
IRADO Funding S.à r.l	Waldorf International S.à r.l	
Istanbul Bond Company S.A	W-Conseil S.à r.l	3357 3
IT Funds 33597	Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF3	
Inia da Cannos S A	• •	



Herremans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés. R.C.S. Luxembourg B 158.177.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Philippe HERREMANS, Ingénieur Commercial, né à Luxembourg, le 06 juin 1973,

demeurant à L-6916 Roodt-sur-Syre, 26, route de Luxembourg,

2.- Monsieur Eric HERREMANS, retraité, né à Brugge (Belgique) le 03 juin 1941

demeurant à L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

HERREMANS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- i) toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères;
- ii) l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces;
- iii) le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties
- iv) l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement v) toutes prestations commerciales, financières, intellectuelles, mobilières, de conseil et de formation se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. Le siège social est établi à Helmsange.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-), représenté par CENT CINQUANTE (150) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.
 - **Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après



apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1 Monsieur Philippe HERREMANS, prénommé, CENT CINQ PARTS SOCIALES	105
2 Monsieur Eric HERREMANS, prénommé, QUARANTE-CINQ PARTS SOCIALES	45
TOTAL:	150

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

par des versements en espèces pour un montant DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-), le prédit montant de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

- par l'apport de différents mobiliers et équipement le tout évalué par les comparants à DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2.500,-€)

Les comparants déclarent que le prédit apport est à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Philippe HERREMANS, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Eric HERREMANS, prénommé.

- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-7246 Helmsange, 17, rue des Prés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Herremans, E. Herremans, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011009994/89.

(110011283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

International Strategic Advisor S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.750.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation INTERNATIONAL STRA-TEGIC ADVISOR S.A. avec siège social à L- 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 113 750, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 791 du 20 avril 2006 (la «Société»).



La Société a été mise en liquidation volontaire le 17 décembre 2010 par acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Durante, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
- 2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Prononciation de la clôture de la liquidation;
- 5. Indication de l'endroit où seront conservés les livres sociaux pendant le délai légal;
- 6. Divers.
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Bind Co. Limited, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (lles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Morwell Limited de sa gestion de la liquidation de la Société et à Bind Co. Limited, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISOR S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés.

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.



Signé: Giorgina Tucci, Tiffany Halsdorf, Sandrine Durante, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010 LAC / 2010 / 58769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012178/73.

(110014592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Julia & Claudia Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.237.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Nathalie GAUTIER, employee, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

Mr Joseph Pietro ABELA, residing at Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 19 November 2010.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

- I.- That the company "Julia & Claudia Holding Company", a "société anonyme holding", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 100237, has been incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of June 9, 2004 (here after "the Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 26 October 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 438 of 28 th February 2006.
- II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at six hundred thousand euro (600,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each, entirely paid up in cash;
- III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "Julia & Claudia Holding Company", prenamed;
- IV.- That the principal has acquired all one hundred and twenty thousand (120,000) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.
- V.- That the principal declares that it, as sole shareholder, will take over all the liabilities, whether known or unknown of the Company and that it will assume the payment of all those liabilities. It takes over all the assets and is responsible for any known and presently unknown liabilities.
- VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.
- VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the company "RSM Henri Grisius & Associés S.à.r.l.", being 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, ,said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),



a comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Joseph Pietro ABELA, demeurant au Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Liban, P.O. Box 200 Brumana,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la société «Julia & Claudia Holding Company», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100237, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 28 février 2006.
- II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à six cent mille euros (600.000.- EUR) divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune et intégralement libérée en numéraire;
- III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «Julia & Claudia Holding Company», prédésignée.
- IV.- Que le mandant est devenu propriétaire des cent vingt mille (120.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- V.- Que le mandant déclare, en tant qu'actionnaire unique, qu'il est investi de tout le passif connu ou inconnu de la Société dissoute et s'engage à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société "RSM Henri Grisius & Associés S.à r.l.", 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/300. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010032/92.

(110011626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

SunEd Reserve Luxco Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 155.728.

Pursuant to that certain agreement under private seal dated November 16, 2010, the sole shareholder of the Company, SunEdison Reserve International L.P., holding 125,000 shares, transferred 33,500 shares it held to Partners Group 247 L.P., a Scottish limited partnership, having its principal address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland and registered with the United Kingdom Register under number SL007978 as follows:

- 3,350 Class A Shares;
- 3,350 Class B Shares;



- 3.350 Class C Shares:
- 3.350 Class D Shares:
- 3,350 Class E Shares;
- 3,350 Class F Shares;
- 3.350 Class G Shares:
- 3,350 Class H Shares;
- 3,350 Class I Shares; and
- 3,350 Class J Shares.

Further to such transfer, the 2 shareholders of the Company are:

SunEdison Reserve International L.P.; and

Partners Group 247 L.P.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Par contrat sous seing privé du 16 novembre 2010, l'associé unique de la Société, SunEdison Reserve International L.P., détenant 125.000 parts sociales, a transféré 33.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Partners Group 247 L.P., un limited partnership de droit écossais, ayant son adresse principale au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, et immatriculée auprès du Registre du Royaume-Uni sous le numéro SL007978 de la façon suivante:

- 3.350 Parts Sociales de Classe A;
- 3.350 Parts Sociales de Classe B;
- 3.350 Parts Sociales de Classe C;
- 3.350 Parts Sociales de Classe D;
- 3.350 Parts Sociales de Classe E;
- 3.350 Parts Sociales de Classe F:
- 3.350 Parts Sociales de Classe G:
- 3.350 Parts Sociales de Classe H:
- 3.350 Parts Sociales de Classe I; et
- 3.350 Parts Sociales de Classe J.

Suite à ce transfert, les 2 associés de la Société sont: SunEdison Reserve International L.P.; et Partners Group 247 L.P. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011010927/44.

(110012573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

South Mall Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.885.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on twenty-eighth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr James McSweeney, company director, born in Corcaigh, County of Cork (Ireland), on 05 February 1973, residing at 19 Drynam Crescent, Drynam Hall, Kinsealy, Dublin (Ireland),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 09 November 2010,

which proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 138 885, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed



enacted by the undersigned notary, on 19 May 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1509 of 18 June 2008.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

- II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, fully paid up.
 - III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.
- IV.- That the principal, being sole partner of the company "SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.
- V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.", prementioned.
- VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.
- VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.
 - IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur James McSweeney, directeur de société, né à Corcaigh, Contée de Cork (Irlande), le 05 février 1973, demeurant au 19 Drynam Crescent, Drynam Hall, Kinsealy, Dublin (Irlande),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 09 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.», ne société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138 885, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1509 du 18 juin 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

- II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.
 - III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.
- IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.
- V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «SOUTH MALL HOLDINGS S.à r.l.», prédésignée.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre



tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
 - IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/94. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010215/92.

(110011383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.703.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.
- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011029591/16.

(110034956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Uni Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.025.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2010 que:

- SER.COM S.a.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 72 avenue de la Faïencerie a L-1510 Luxembourg, a été nomme Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.a.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Référence de publication: 2011029517/14.

(110035664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Dascoli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.012.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:



Mr. Stefano Pessina, companies director, residing at 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco,

duly represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed person, Mr. Stefano Pessina, is the sole shareholder of DASCOLI FINANCE S.A. (the "Company"), having its registered office at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, incorporated by a deed dated November 30 $^{\rm th}$, 2009, published in the Mémorial C of January 13 $^{\rm th}$, 2010 under number 86, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 150 012.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda

That the agenda of the meeting is the following:

- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine thousand British pounds (GBP 169,000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand British pounds (GBP 31,000.-) to an amount of two hundred thousand British pounds (GBP 200,000.-) by the creation and the issue of one hundred sixty-nine thousand (169,000) new shares having a par value of one British pound (GBP 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription by Mr. Stefano Pessina for one hundred sixtynine thousand (169,000) new shares and payment by a contribution in cash for an amount of one hundred sixty-nine thousand British pounds (GBP 169,000.-).
- 3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such capital increase.

Then, the sole shareholder, forming a meeting, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine thousand British pounds (GBP 169,000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand British pounds (GBP 31,000.-) to an amount of two hundred thousand British pounds (GBP 200,000.-) by the creation and the issue of one hundred sixty-nine thousand (169,000) new shares having a par value of one British pounds (GBP 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription

Mr. Stefano Pessina has subscribed for one hundred sixty-nine thousand (169,000) new shares having a par value of one British pounds (GBP 1.-) each. These shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred sixty-nine thousand British pounds (GBP 169,000.-) is now available to DASCOLI FINANCE S.A., evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the Article 5 of the Articles of Association of the Company, which now reads as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of two hundred thousand British pounds (GBP 200,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) ordinary shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Share-holders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.»

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 198,964.- (exchange rate (median price) on December 22, 2010: GBP 1.- = EUR 1.17730).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Mr. Stefano Pessina, directeur de sociétés, résidant au 44 boulevard d'Italie, 98000 Monaco,

ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration est signée 'ne varietur' par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La personne prénommée, Mr. Stefano Pessina, est le seul actionnaire de DASCOLI FINANCE S.A. («la Société»), ayant son siège au 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, constituée suivant acte du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C du 13 janvier 2010 sous le numéro 86, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 150 012.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de cent soixante-neuf mille livres sterling (GBP 169.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) par la création et l'émission de cent soixante-neuf mille (169.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes;
- 2. Souscription par Mr. Stefano Pessina de cent soixante-neuf mille (169.000) nouvelles actions et libération de ces parts par un apport en numéraire de cent soixante-neuf mille livres sterling (GBP 169.000,-);
 - 3. Subséquente modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée. Par la suite, l'associé unique, se constituant en assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent soixante-neuf mille livres sterling (GBP 169.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille livres sterling (GBP 31.000,-) à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) par la création et l'émission de cent soixante-neuf mille (169.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription

Mr. Stefano Pessina a déclaré souscrire cent soixante-neuf mille (169.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune. Ces actions ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cent soixante-neuf mille livres sterling (GBP 169.000,-) est désormais à la disposition de DASCOLI FINANCE S.A., tel qu'il a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.»

Coû

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 198.964,- (taux de change (median price) du 22 décembre 2010: GBP 1,- = EUR 1,17730).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à mille cinq cents EURO (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/59179. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011392/124.

(110013451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Transports Rossi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 1 ^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029510/10.

Signature.

(110035372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Trucson Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.690.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société du 1 er mars 2011 que:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste de gérant a été acceptée.
- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est cooptée gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1 er mars 2011.

Référence de publication: 2011029511/15.

(110035812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and ten, the first day of December before Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Gilles Durdu, Avocat, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 5 November 2010.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for



the last time on 25 August 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2334 of October 30 th , 2010. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

- (b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 177,200,000 (one hundred and seventy-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America) represented by 177,200 (one hundred and seventy-seven thousand two hundred) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.
- (c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.
 - (d) The Manager resolved on 5 November 2010 to, inter alia:
- (i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 357,200,000 (three hundred fifty-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the creation and issuance of 180,000 (one hundred and eighty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and
- (ii) authorise and empower any manager of the Manager or any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the share capital increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the share capital increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith
- (e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Gilles Durdu, prenamed, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.
- (f) Thereupon, Gilles Durdu, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription on 5 November 2010 of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of three hundred and fifty-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 357,200,000) divided into three hundred and fifty-seven thousand two hundred (357,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (\le 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier décembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparait

Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,



agissant au nom et pour compte de l'associé commandité de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) le 5 novembre 2010.

Un extrait des résolutions de l'Associé Commandité contenant ladite décision de l'Associé Commandité restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

- (a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 août 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 30 octobre 2010. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.
- (b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 177.200.000 USD (cent soixante-dix-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 177.200 (cent soixante-dix-sept mille deux cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).
- (c) L'article 5 des Statuts autorise l'Associé Commandité à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.
 - (d) L'Associé Commandité a décidé le 5 novembre 2010 notamment:
- (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 180.00.000 USD (cent quantre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 357.200.000 USD (trois cent cinquante-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et
- (ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant de l'Associé Commandité ou à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Actions, l'Associé Commandité devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.
- (e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Gilles Durdu, précité, agissant au nom et pour compte de l'Associé Commandité, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.
- (f) A la suite de quoi, Gilles Durdu, précité, déclare que l'Associé Commandité a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté la souscription au 05 novembre 2010 des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l., au moyen d'une contribution en numéraire de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La contribution en numéraire ci-dessus de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de trois cent cinquante-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 357.200.000) représenté par trois cent cinquante-sept mille deux cent (357.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Durdu, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010141/136.

(110011169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Villanucci-Moons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 151.929.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Villanucci-Moons Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 1 ^{er} février 2011 que:

1. La société transfert son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2011.

Pour Villanucci-Moons Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029520/15.

(110035675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Villor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L100159545

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.



Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011029521/35.

(110035402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Volent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.985.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2011029524/12.

(110035697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Maui Artwork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.220.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sylvie KOHL, employée, née à Luxembourg, le 26 novembre 1956, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 10, avenue de la Gare.

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MAUI ARTWORK S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la distribution de documents multimédias sous quelque forme que ce soit, tels que logiciels, revues et magazines d'information. Elle pourra en outre se charger de la création et de la réalisation de publications, et faire valoir par la vente, par des concessions, par des licences, ou par des échanges ces publications.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.



Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2 ème mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.



Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre



moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille cinq cents (15.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Madame Sylvie KOHL, préqualifiée, et libérées à concurrence de 35% par la souscriptrice prédite



moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille huit cent cinquante euros (10.850,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Marc GOERGEN, commerçant, né à Luxembourg, le 12 janvier 1985, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 10, avenue de la Gare, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "AUDIEX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65469, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.
 - 5) Le siège social de la Société sera établi à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2011. LAC/2011/2319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010824/242.

(110012551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Volent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.985.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société LWM

Mandataire

Référence de publication: 2011029525/12.

(110035698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

W-Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 132.643.

Extrait de la résolution de l'associé unique prise en date du 16 février 2011.

Résolution unique

L'associé unique prend acte de la cession de parts intervenue à ce jour, entre Monsieur André WILWERT et lui-même pour 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée W-CONSEIL S.à r.l..

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante: Monsieur Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, détient 250 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2011029526/17.

(110035489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Waldorf International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.594.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales

du 25 février 2011

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Signé à Luxembourg, le 28 février 2011.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011029529/23.

(110035201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.536.

Lors du conseil d'administration du 23 novembre 2010, la société ZEPHYRUS, en tant que General Partner de la société ZEPHYRUS FUND S.C.A. SICAV-SIF a nommé comme réviseur d'entreprise agréé la société AUDIT & COM-PLIANCE S.à r.l., 65, Rue des Romains, L -8041 Starssen enregistré au RCSL n.B. 115834, son mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2011029531/18.

(110035338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

4 T Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 138.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029533/9.

(110035374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

4 T Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 138.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029534/9.

(110035375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 358.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and ten, the first day of December before Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Gilles Durdu, Avocat, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 5 November 2010.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

- (a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 August 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2322 of October 29 th, 2010. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.
- (b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 178,000,000 (one hundred and seventy-eight million dollars of the United States of America) represented by 178,000 (one hundred and seventy-eight thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.
- (c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.
 - (d) The Sole Manager resolved on 5 November 2010 to, inter alia:



- (i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 358,000,000 (three hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the creation and issuance of 180,000 (one hundred and eighty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and
- (ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.
- (e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Gilles Durdu, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.
- (f) Thereupon, Gilles Durdu, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 5 November 2010 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America)

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 180,000,000 (one hundred and eighty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at three hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America (USD 358,000,000) represented by three hundred and fifty-eight thousand (358,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (\leq 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier décembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparait

Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 5 novembre 2010.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 août 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2322 du 29 octobre 2010. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.



- (b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 178.000.000 USD (cent soixante-dix-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 178.000 (cent-soixante-dix-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).
- (c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.
 - (d) Le Gérant Unique a décidé le 5 novembre 2010 notamment:
- (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 358.000.000 USD (trois cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et
- (ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.
- (e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Gilles Durdu, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.
- (f) A la suite de quoi, Gilles Durdu, précité, déclare que le Gérant Unique a accepté la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'une contribution en numéraire de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La contribution en numéraire ci-dessus de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 180.000.000 USD (cent quatre-vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de trois cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 358.000.000) représenté par trois cent cinquante-huit mille (358.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Durdu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010142/133.

(110011171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Auroria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 67.885.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature Domiciliataire

Référence de publication: 2011029547/11.

(110035422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011029549/12.

(110035504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Carrigans Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.285.

Les comptes annuels du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011029550/12.

(110035538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

In the year two thousand and ten, on the ninth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V.", a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and registered at the trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number 24280998, for the purposes hereof acting through and represented by its general partners, Pfizer Manufacturing LLC and Pfizer Production LLC, in their capacity as general partners,

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on 8 December 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.684, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 22, 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 9, 2004 (number 279) (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 16 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 25 July 2008 (number 1838).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of TEN MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 10,374,300.-), so as to raise it from its present amount of FOUR HUNDRED AND FIFTY-EIGHT MILLION NINE HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 458,976,300.-) up to FOUR HUNDRED AND SIXTY-NINE MILLION THREE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 469,350,600.-), by the issue of TWO HUNDRED AND SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY-SIX (207,486) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Shares having a par value of fifty US Dollar (USD 50.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed, for a global amount of ONE HUNDRED AND THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTYSEVEN US Dollars AND EIGHTY-SIX CENTS (USD 103,742,737.86) (the "Contribution in Kind").

The aggregate contribution of ONE HUNDRED AND THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY-SEVEN US Dollars AND EIGHTY-SIX CENTS (USD 103,742,737.86) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) TEN MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 10,374,300.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) NINETY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN US Dollars AND EIGHTY-SIX CENTS (USD 93,368,437.86) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed, has declared to subscribe for TWO HUNDRED AND SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY-SIX (207,486) New Shares, and to pay them a total price of TEN MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 10,374,300.-) together with total issue premium of NINETY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN US Dollars AND EIGHTY-SIX CENTS (USD 93,368,437.86), by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

"Art. 7. The Company's share capital is set at FOUR HUNDRED AND SIXTY-NINE MILLION THREE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 469,350,600.-) divided into NINE MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND AND TWELVE (9,387,012) shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V.", un partnership (commanditaire vennootschap) régit par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, et immatriculé auprès de Chambre de Commerce de Rotterdam Chamber of Commerce in Rotterdam, Pays-Bas sous le numéro 24280998, pour les besoins du présent acte, agissant par et représenté par ses associés commandités, Pfizer Manufacturing LLC et Pfizer Production LLC, en leur qualité d'associé commandité

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 8 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante est l'associé unique de «PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.684, constituée suivant un acte notarié en date du 22 janvier 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 mars 2004 (numéro 279) (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1838 du 25 juillet 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENTS US Dollars (USD 10.374.300,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLION NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENTS Dollars US (458,976,300.-) à QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE SIX CENTS US Dollars (USD 469.350.600,-) par l'émission de DEUX CENTS SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SIX (207.486) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50.-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prénommé, d'un montant global de CENT TROIS MILLIONS SEPT CENTS QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-SEPT US Dollars ET QUATRE VINGT SIX CENTS (USD 103.742.737,86) (l'«Apport en Nature»).

L'apport total de CENT TROIS MILLIONS SEPT CENTS QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-SEPT US Dollars ET QUATRE VINGT SIX CENTS (USD 103.742.737,86) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENTS US Dollars (USD 10.374.300,00) au capital social de la Société et (ii) QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT DOLLARS US ET QUATRE VINGT SIX CENTS (USD 93.368.437,86) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V.., prénommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les payer un montant de DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENTS US Dollars (USD 10.374.300,00) avec une prime d'émission de QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT DOLLARS US ET QUATRE VINGT SIX CENTS (USD 93.368.437,86) par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT CIN-QUANTE MILLE SIX CENTS US Dollars (USD 469.350.600,-) représentée par NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE ET DOUZE (9.387.012) parts sociales, d'une valeur de cinquante Dollar US (USD 50.-) chacune, et chacune ayant les droits et obligations prévus par les statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15605. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010887/137.

(110012525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.



CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Eric Lechat Gérant

Référence de publication: 2011029551/12.

(110035502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

De Facto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 142.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2011.

Pour le conseil d'administration

Bram de BRUYCKER

Administrateur

Référence de publication: 2011029552/13.

(110035712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

De Facto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 142.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2011.

Pour le conseil d'administration

Bram de BRUYCKER

Administrateur

Référence de publication: 2011029553/13.

(110035715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

SORAMAT Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Soramat S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.010.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SORAMAT S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 31.010, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 27 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 6 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.



L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «SORAMAT S.A.» en «SORAMAT Spf S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1 des statuts;
- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et, en conséquence, l'article 4 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

- Ajout in fine d'une clause de démembrement à l'article 5 des statuts;
- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;
- Modification de la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures, et, en conséquence, modification de l'article 11 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «SORAMAT S.A.» en «SORAMAT Spf S.A.» et décide en conséquence de modifier l'article 1 ^{er} des statuts.



En conséquence, l'article 1 er des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «SORAMAT Spf S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en «société de gestion de patrimoine familial (SPF)». L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter in fine à l'article 5 des statuts une clause de démembrement.

L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes, -droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.



Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation, sauf renonciation expresse de l'usufruitier.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.».

Septième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 6 et 7 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui élit un président en son sein. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La durée de leur mandat ne pourra excéder 6 ans.».

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans payement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.».

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures, et, en conséquence, décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010214/172.

(110011465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.



Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

Société constituée le 30 juin 1981 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Memorial C no 222 du 16 octobre 1981. Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 28 avril 1982 (Mem C 181 du 28.07.82), le 12 janvier 1983 (Mem C no 57 du 05.03.83), le 18 décembre 1991 (Mém C n° 265 du 18.06.92), le 19 avril 1994 (Mém C n° 324 du 06.09.94) et le 17 mai 2001 (Mem C n° 1083 du 29.11.01) et par Maître Henri Hellinckx en date du 10 décembre 2007 publié au Mémorial C n° 939 du 16 avril 2008.

FXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2011 a décidé de remplacer à l'issue de l'audit de l'exercice clôturé au 31.12.2009, le Réviseur d'entreprises en fonction, et, de nommer comme Commissaire aux comptes la fiduciaire Jean-Paul Elvinger, 52 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg son mandat étant à renouveller lors de l'Assemblée générale à tenir en 2013.

Pour Extrait Jean Wagener

Référence de publication: 2011029554/19.

(110035261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Les comptes annuels au 30. September 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Fonds Direkt Sicav
DZ PRIVATBANK S.A.
Gisela Wenz / Ulrich Juchem

Référence de publication: 2011029556/12.

(110035399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011029557/11.

(110035419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 18.450.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Swiss Life Insurance Solutions S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), dated 13 January 2009 number 69, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies



under number B 143.623 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on 9 June 2010, published in the Mémorial C, dated 27 July 2010 number 1535.

The sole shareholder of the Company, being Swiss Life Solutions S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 23, route d'Arlon, L8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 141.910 (the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000.- (six million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,450,000.- (twelve million four hundred fifty thousand Euro) to EUR 18,450,000.- (eighteen million four hundred fifty thousand Euro) by the issuance of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, the whole to be paid-up by a contribution in cash;
- 3. Subscription by the contributor of all the new shares and partial payment of the new shares by way of a contribution in cash;
 - 4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000.- (six million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,450,000.- (twelve million four hundred fifty thousand) to EUR 18,450,000.- (eighteen million four hundred fifty thousand Euros) by the issue of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid-up through a contribution in cash amounting to EUR 6,000,000.- (six million Euros) by the Contributor. An amount of EUR 500.- (five hundred Euros) per share has been paid in cash to the Company at the subscription of the New Shares (the "Contribution"). The remaining EUR 500.- (five hundred Euros) per share shall be paid by the shareholders at any time in full or in part upon decision of the board of directors of the Company within 30 days following the receipt of a written notice by the shareholders.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the partial payment by the Contributor of the New Shares referred to above through the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares and to partially pay the nominal value of the shares for an amount of EUR 500.- (five hundred Euros) per share, such that a total amount of EUR 3,000,000.- (three million Euros) has been paid at the time of the subscription of the New Shares, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to be read as follows:



"Art. 5. Corporate Capital. The Company's capital is set at EUR 18,450,000.- (eighteen million four hundred fifty thousand Euros) represented by 18,450 (eighteen thousand four hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand seven hundred euro (\leq 3,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Swiss Life Insurance Solutions S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié pris par Maître Paul Decker, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), en date du 13 janvier 2009, numéro 69 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.623 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juillet 2010 numéro 1535.

L'actionnaire unique de la Société, Swiss Life Solutions S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.910 (l' «Apporteur»), détenant l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la partie comparante et le notaire restera annexée à cet acte pour être enregistrée avec celui-ci, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique déclare avoir été dûment préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'EUR 6.000.000,(six millions Euros) afin de le porter de son montant actuel d'EUR 12.450.000,- (douze millions quatre cent cinquante mille Euros) à EUR 18.450.000,- (dix-huit millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, le tout devant être libéré au moyen d'un apport en numéraire;
- 3. Souscription par l'apporteur de toutes les nouvelles actions et libération partielle des nouvelles actions par un apport en numéraire;
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points



portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée générale a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'EUR 6.000.000,- (six millions Euros), afin de le porter de son montant actuel d'EUR 12.450.000,- (douze millions quatre cent cinquante mille Euros) à EUR 18.450.000,- (dix-huit millions quatre cent cinquante mille Euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- (mille Euros) chacune (les «Nouvelles Actions), le tout devant être libéré par un apport en numéraire d'un montant d'EUR 6.000.000,- (six millions Euros) par l'Apporteur. Un montant d'EUR 500,- (cinq cents Euros) par action a été libéré en numéraire à la Société à la souscription des Nouvelles Actions (l' «Apport»). Les EUR 500,- (cinq cents Euros) restants par action devront être libérés par les actionnaires à tout moment en tout ou en partie sur décision du conseil d'administration de la Société dans les 30 jours suivants la réception par les actionnaires d'une notice écrite.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération partielle par l'Apporteur des Nouvelles Actions auxquelles il est fait référence ci-dessus à travers de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions et libérer partiellement la valeur nominale des actions pour un montant d'EUR 500,- (cinq cents Euros) par action, de sorte que un montant total d'EUR 3.000.000, (trois millions Euros) a été libéré au moment de la souscription des Nouvelles Actions et qui est maintenant à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 18.450.000,- (dix-huit millions quatre cent cinquante mille Euros), représenté par 18.450 (dix-huit millions quatre cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.»

Aucune autre modification ne devant être faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010224/168.

(110011434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.



Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Domiciliataire

Référence de publication: 2011029558/11.

(110035421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

International Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029559/10.

(110035499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Lion Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 134.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029560/10.

(110035498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.

Dorpum, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.081.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 85.126.

In the year two thousand ten, the eighth day of December.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dorpum S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85126 (the Company). The Company was incorporated on 6 December 2001 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 563 on 11 April 2002.

The articles of associations (the Articles) of the Company were amended on 27 June 2003 pursuant a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 917 on 8 September 2003 further to a change of legal form from a société anonyme to a société à responsabilité limitée.

The Articles were amended on 15 July 2003 pursuant a deed of Me André-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 990 on 25 September 2003 further to a capital increase of the Company.

The Articles were amended for the last time on 15 December 2009 pursuant a deed of Me Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 352 on 17 February 2010 further to a capital increase of the Company.

Dorint Holding S.A., a Luxembourg Société Anonyme with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49334 and acting in its capacity as sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) holding 6,162 ordinary shares each having a nominal value of EUR 500.00.



hereby represented by Ms Yvonne Malone, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Decision that all the shares held in Difran SAS, being a 100% participation of the Company will automatically be transferred to Dorint Holding S.A. as per the date of the closing of the liquidation;
- 3. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 5. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 - 6. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 - 7. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that all the shares held in Difran SAS, being a 100% participation of the Company will automatically be transferred to Dorint Holding S.A. as per the date of the closing of the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its as-sets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder.

The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DORPUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85126 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2001 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 523 le 11 avril 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 27 juin 2003 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 917 le 8 Septembre 2003 suite à un changement de forme juridique de société anonyme to société à responsabilité limitée.

Les statuts coordonnés de la Société ont été modifiés le 15 juillet 2003 suivant un acte de Me André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 990 le 25 septembre 2003 suite à une augmentation de capital de la Société.

Les statuts coordonnés de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2009 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 352 le 17 février 2010 suite à une augmentation de capital de la Société;

A comparu:

Dorint Holding S.A., une société anonyme avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 49334 et agissant en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique), propriétaire des 6.162 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 500,00 chacune.

représentée par Madame Yvonne Malone, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Décision que toutes les actions détenues dans la société Difran SAS (cette dernière étant détenue à 100% par la Société) seront automatiquement transférées à Dorint Holding S.A. à la date de la clôture de la liquidation;
- 3. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
 - 6. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.
 - 7. Divers.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de reconnaître que toutes les actions détenues dans la société Difran SAS (cette dernière étant détenue à 100% par la Société) seront automatiquement transférées à Dorint Holding S.A. à la date de la clôture de la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 à 148Bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).



Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MALONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 décembre 2010. Relation LAC/2010/55430. Reçu douze euros (12,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2011010694/156.

(110012151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Medicinvest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Fabrice Geimer

Représentant permanent

Référence de publication: 2011029561/14.

(110035537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pegasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.845.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011029562/11.

(110035539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2011.



Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 février 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. Michiel Hagens, Président du Conseil d'Administration, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich
- M. Roberto C. Garobbio, Membre du Conseil d'Administration, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zürich
- M. M. Mark Porter, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Eric Delissy, Membre du Conseil d'Administration, 22, Chemins des Grands-Bonnets, CH-1293 Bellevue Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finter Fund Management Company S.A. UBS Fund Services (Luxembourg) SA Michaela Imwinkelried / Martin Rausch Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2011029589/19.

(110035027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 130.128.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GAFA FINANZIARIA S.A., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130 128, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, le 7 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 08 septembre 2007 numéro 1928.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent procès verbal pour être enregistrées avec lui.
- II .- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, les actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Approbation du projet de fusion établi en date du 25 novembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 2608 du 30 novembre 2010.
 - 2.- Sous réserve de l'approbation du projet de fusion par la société anonyme absorbée BUILD RESORTS S.A.:
- a) Augmentation du capital à hauteur de trois millions trois cent dix-sept mille neuf cents euros (EUR 3.317.900,-) suite à l'apport de tous les actifs et passifs de la société anonyme absorbée BUILD RESORTS S.A. et émission de trente trois mille cent soixante-dix-neuf (33.179) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune avec jouissance à partir de la date de fusion effective.
- b) Libération des actions nouvelles par le transfert de tous les actifs et passifs de la société anonyme absorbée BUILD RESORTS S.A..



- c) Attribution des actions nouvelles aux actionnaires de la société anonyme absorbée comme suit:
- trente trois virgule cent soixante-dix-neuf (33,179) actions nouvelles pour une action de BUILD RESORTS S.A..
- d) Modification subséquente du 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions sub a).
- 3.- Décharge à accorder aux organes de la société absorbée
- 4.- Divers

Exposé

Le président expose préalablement à l'Assemblée qu'en date du 25 novembre 2010, un projet de fusion a été établi par le Conseil d'administration de la Société, société absorbante, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2608 du 30 novembre 2010.

Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, chacun des actionnaires a pu prendre connaissance au siège de la société des documents renseignés aux paragraphes a, b, c et d du prédit article depuis plus d'un mois.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents au siège social de la Société, signée par deux administrateurs, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annnexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Assemblée prend connaissance des rapports des Conseils d'Administration datés du 30 novembre 2010 de la Société et de la société anonyme absorbée BUILD RESORTS S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, relatifs au projet de fusion entre la Société, société absorbante et la société absorbée, précitée, établi en date du 25 novembre 2010.

Les dits rapports après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La présente assemblée est appelée, au terme du délai d'un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C tel que prévu par l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à consacrer le projet de fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion entre la Société, société absorbante et la société anonyme BUILD RESORTS S.A., société absorbée, établi en date du 25 novembre 2010 par les Conseils d'Administration des deux sociétés et publié au Mémorial C, numéro 2608 du 30 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions trois cent dix-sept mille neuf cents euros (EUR 3.317.900,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trois millions trois cent quarante huit mille neuf cents euros (EUR 3.348.900,-) par l'émission de trente trois mille cent soixante dix-neuf euros (33.179) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les nouvelles actions sont émises en contrepartie de l'apport à la Société de tous les actifs et passifs de la société anonyme absorbée BUILD RESORTS S.A., avec jouissance à partir de ce jour et sont attribuées directement aux actionnaires de la société anonyme absorbée précitée, de manière strictement proportionnelle à leurs participations respectives dans le capital de la société absorbée comme suit:

- Trente trois virgule cent soixante dix-neuf (33,179) actions nouvelles pour une (1) action BUILD RESORTS S.A., il en résulte que les trente trois mille cent soixante dix-neuf (33.179) actions nouvelles seront directement attribuées aux actionnaires de BUILD RESORTS S.A..

Les actions nouvellement émises, attribuées aux actionnaires de la société absorbée sont des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions nouvellement émises par la société absorbante, attribuées aux actionnaires de la société absorbée, donnent des droits de vote, des droits aux dividendes et à la plus-value éventuelle de liquidation. Ces droits sont strictement égaux à ceux octroyés aux actions existantes de la Société et ce à partir de ce jour.

Conformément à l'article 266, paragraphe (5) les actionnaires de la Société, société absorbante et les actionnaires de la Société BUILD RESORTS S.A., société absorbée, ont renoncé à l'émission du rapport d'expert relatif au projet de fusion envisagé.

La société absorbante devient propriétaire des biens apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la Date Effective, telle que décrite dans le projet de fusion, sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit. Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour la société absorbante à partir du 30 septembre 2010.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.



La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et aux cessions de tous les avoirs et obligations notamment de toutes les cessions de créance par la société absorbée à la société absorbante.

En conséquence des résolutions qui précèdent l'Assemblée décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois millions trois cent quarante huit mille neuf cents euros (EUR 3.348.900,-) représenté par trente trois mille quatre cent quatre-vingt neuf (33.489) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux mandataires sociaux de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat.

Déclaration

Le notaire instrumentant a vérifié la conformité de l'acte avec les conditions énumérées à l'Article 257 et suivants de la loi de 1915, telle que modifiée et déclare que la fusion a été décidé en conformité avec les dispositions légales requises.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1545. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): p.d. Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010738/117.

(110010236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.024.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011
- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011029590/17.

(110034982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Immo Steichen, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

Durch die außerordentliche Generalversammlung der Immo Steichen Société anonyme am 1. Februar 2011 wurde Frau Cathrin Schwartz mit Wirkung zum 1. Februar 2011 zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss 2012 beschließt. Die Berufsadresse von Frau Cathrin Schwartz ist Caffamacherreihe 8, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Immo Steichen Société anonyme Maria Löwenbrück / Andreas Giel Référence de publication: 2011029592/15.

(110034765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Tiund Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 76.384.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

 $Mr\ Gu\"{o}mundur\ Frimannsson,\ company\ director,\ residing\ at\ T\'{u}nhvammi\ 1,\ IS-220\ Hafnarfj\"{o}r\~{o}ur\ (Iceland),$

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Hafnarfjörður (Iceland), on 16 December 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "Tiund Holding S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 76 384, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 26 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 757 of 14 October 2000. The articles of association have never been amended since then.
- that the corporate capital of the Company is set at THREE MILLION ICELANDIC KRONA (3'000'000.- ISK) divided into thirty thousand (30'000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;
 - that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
 - that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
 - that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
 - to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.



Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Guðmundur Frimannsson, directeur de société, demeurant à Túnhvammi 1, IS-220 Hafnarfjörður (Islande), ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Hafnarfjöröur (Islande), le 16 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Tiund Holding S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 384, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 757 du 14 octobre 2000. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis;
- que le capital social de la Société est fixé à TROIS MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (3'000'000.- ISK) divisé en trente mille (30'000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
 - que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
 - que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
 - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
 - que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation:EAC/2010/16909. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010232/94.

(110011188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.



- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011029593/17.

(110034950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Suite à la démission de Mademoiselle Martine Vermeersch de son poste d'administrateur de la Société en date du 17 janvier 2011 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter du 21 février 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, comme suit:

- Madame Muriel Faure;
- Monsieur Benoît Flamant;
- Monsieur Pierre Chavy;
- Monsieur Jean-Michel Gelhay;
- Monsieur Alain Devresse, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Pour IT FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2011029594/21.

(110034844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Ascon Trade Investments SA - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Ascon Trade Holding Group S.A.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.725.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASCON TRADE HOLDING GROUP S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21.725, constituée suivant acte reçu le 20 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 208 du l'an 1984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en «ASCON TRADE INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial» et modification afférente de l'article 1 er des statuts.



2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

en remplaçant l'article 4 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ASCON TRADE INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial " et de modifier par conséquent l'article 1 er des statuts comme suit:

"Il existe une société de patrimoine familial société anonyme sous la dénomination de "ASCON TRADE INVESTMENTS SA – SPF".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W.VAN CAUTER, R.UHL, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/118. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012022/65.

(110014286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Joie de Cannes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.844.

Suite à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 27 avril 2010, les actionnaires de la Société ont décidé de renommer avec effet au 20 mai 2007, et pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013 les administrateurs suivants:

- Manacor (Luxembourg) S.A.
- Fides (Luxembourg) S.A.
- Mutua (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029595/17.

(110034653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Joie de Cannes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.844.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, FIDES (Luxembourg) S.A. a changé, et est désormais la suivante:

- 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029596/14.

(110034706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «FIDINGEST SPA», une société constituée et existant sous le droit italien, établie et ayant son siège social via Guido Reni 2/2, I-40125 Bologna (Italie),

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration lui donnée en date du 15 décembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la société «TANIT INVESTISSEMENTS S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78164, a été constituée originairement sous la dénomination de «TILOS S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 22 mars 2001.
- II.- Que les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte notarié dressé le 08 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 839 du 14 août 2003.
- III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32'000.- EUR) représenté par trois mille deux cents (3'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.
- IV.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les trois mille deux cents (3'200) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- V.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «TANIT INVESTISSEMENTS S.A.» prédésignée et reconnaît expressément qu'il reste:
 - 1) une participation de 61,44% dans la société Italienne «Gruppo Elettra Spa»;
 - 2) une participation de 90% dans la société Italienne «Esa Impianti Srl»;



- 3) une participation de 90% dans la société Italienne «Gruppo E Spa»;
- 4) une participation de 45% dans la société Italienne «Esa Automatismi Spa»;

qu'il existe à ce jour des financements envers les sociétés:

- 1) Gruppo Elettra Spa pour 600.000 EUR;
- 2) Gruppo E Spa pour € 250.000;
- 3) Regolo Srl pour € 38.895,35.
- VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et notamment celles relatées ci-dessus et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société
- IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.
 - X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Esch-sur-Alzette}\ A.C.,\ le\ 5\ janvier\ 2011.\ Relation:\ EAC/2011/279.\ Reçu\ soixante-quinze\ Euros\ (75.-\ EUR).$

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010234/61.

(110011567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Soginfra G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg D 80.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de mise en liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2011, enregistré à Luxembourg AC, le 20 janvier 2011, LAC/2011/3356, aux droits de douze euros (12.- EUR).

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue des membres du groupement européen d'intérêt économique SOGINFRA G.E.I.E., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro D 80 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant contrat entre les membres daté du 27 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1082 du 7 juin 2007.

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est nommée aux fonctions de liquidateur.

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011018490/24.

(110021834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck